



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-158-1.18

Modifiant le Règlement numéro 2018-158 sur la politique de gestion contractuelle.

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 18 décembre 2018, ses membres ont adopté le règlement numéro 2018-158-1.18 modifiant le Règlement numéro 2018-158 sur la politique de gestion contractuelle.

QUE l'objet de ce règlement vise à modifier le seuil de la valeur estimée d'un contrat nécessitant l'utilisation du formulaire de sélection du mode de passation;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 6745, route Louis-S.-St-Laurent, Compton (Québec) où l'on peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit les lundi, mercredi et jeudi entre 8h30 et 16h00, le mardi entre 8h30 et 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h;

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 20^{ème} jour du mois de décembre 2018.

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier